



Règlement du Tremplin Lycéen PREMIERE SEINE Rock

en Seine 2021 / Sélection des Hauts-de-Seine -

Samedi 29 mai 2021 – 20h

Article 1 : Organismes

Le tremplin lycéen Première Seine 92 est organisé par l'ECLA en partenariat avec Rock en Seine, la région Ile-de-France et la ville de Saint-Cloud.

Article 2 : Conditions d'inscription

Le tremplin lycéen Première Seine 92 est ouvert à tous les musiciens ou chanteurs (groupes ou solo), sans distinction de styles, composés d'au moins 50% de lycéens âgés de moins de 21 ans scolarisés dans un lycée des Hauts-de-Seine et dès lors que les morceaux proposés sont des compositions originales.

Article 3 : Modalités d'inscription

La participation au concours requiert l'inscription en ligne au plus tard le 18 avril 2021 sur le site de l'ECLA www.ecla.net.

Les candidats ne doivent pas être liés à une maison de disques. Du seul fait de leur participation, ils garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les candidats doivent impérativement mentionner s'ils sont inscrits à la SACEM lors de leur dépôt de maquette.

Article 4 : Sélection

Suite à la réception des dossiers des candidatures, 5 groupes ou artistes solo seront sélectionnés et se produiront le samedi 29 mai 2021 à partir de 20h sur la scène du Carré à Saint-Cloud. Chaque groupe ou artiste disposera d'une durée de prestation de 20 minutes et devra présenter au moins 2 compositions originales sous peine de disqualification. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de professionnels du milieu musical.

Article 6 : Prix

Le lauréat du Le tremplin lycéen Première Seine 92 bénéficiera d'un accompagnement technique et artistique spécifique et jouera au festival Rock en Seine fin août 2021 au Domaine de Saint-Cloud. Tous les membres des groupes participant au tremplin seront invités au festival et pourront participer à des activités exclusives (visites des backstages, rencontres avec des artistes et autres surprises).

Article 7 : Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures 18 avril 2021.

Les candidats seront informés par email des résultats de la sélection avant le 21 avril 2021.

Le tremplin lycéen Première Seine 92 se déroulera le 29 mai 2021 à partir de 20h au Carré à Saint-Cloud.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre.

Les concurrents autorisent l'ECLA, pour une durée de 3 ans, à utiliser librement les titres qui lui auront été adressés pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications de l'ECLA
- Sites internet de l'ECLA
- Toute publication dans les médias

Ils autorisent également l'ECLA à réaliser et exploiter des captations vidéo et enregistrements de leurs prestations live à des fins de promotion du concours et des activités culturelles de l'ECLA. Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires de l'ECLA à utiliser librement les morceaux qui leur auront été adressés pour la sélection ainsi que les enregistrements et captations réalisés, exclusivement utilisés à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.

Article 10 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents au présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.